SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hydro Clean FPS
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 3 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux.
Environnement:	Non-classifié

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	Non-classifié
Physique:	Non-classifié
Environnement:	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
Informations additionnelles sur les dangers:	Contient 17 % en masse de composants inflammables.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:

hydrocarbures aliphatiques	15 - 30 %
agents de surface non ioniques	5 - 15 %
benzisothiazolinone	

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	232-455-8	10-25			B
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91-4	270-990-9	5-10	F+	12	K,G
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	(926-141-6)	5-10	Xn	65-66	B
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	-	1-5	Xn	22-41	
Explication des notes						
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail						
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006						
K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
white mineral oil (petroleum)	01-2119487078-27	8042-47-5	232-455-8	10-25		-	B
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	-	68512-91-4	270-990-9	5-10	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	01-2119456620-43	64742-47-8	(926-141-6)	5-10	Asp. Tox. 1	H304	B
alcohols, C9-11, ethoxylated		68439-46-3	-	1-5	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H318	
Explication des notes							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006							
K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir

	dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)

		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz (type ABEK)
la peau et les mains :	Porter des gants
Gants recommandés:	(néoprène)
les yeux :	Porter des lunettes.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.
couleur :	Blanc.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	9.79
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	> 100 °C
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.955 g/cm³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV:	152 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LD50 oral rat	1000-1400 mg/kg
		LD50 derm.rabit	>2000 mg/kg
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LC50 fish	10-100 mg/l
		EC50 daphnia	5-25 mg/l
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	IC50 algae	1000 mg/l
		LC50 fish	1000 mg/l
		EC50 daphnia	1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l´éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN :	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition:	AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.2
ADR/RID - Code de classification:	5A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage:	Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(E)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrases de risques:	R12: Extrêmement inflammable. R22: Nocif en cas d'ingestion. R41: Risque de lésions oculaires graves. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
*Explication des mentions de danger:	- : - H220 : Gaz extrêmement inflammable. H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.